

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **10 (1939)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : <b>M. R. STEINER</b> Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : <b>M. F. REUSSER</b> Moutier — Tél. 9.40.07	Caissier de l'A.D.I.J. : <b>M. H. FARRON</b> Delémont — Tél. 161
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ;  
le numéro: fr. 0.50. — **Annonces** : S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J., Delémont.

## SOMMAIRE :

**Les principales causes de l'endettement des communes de la région horlogère.**  
**Communications officielles. — Annexes.**

## Les principales causes de l'endettement des communes de la région horlogère

Il est bon, dans un moment où la situation financière des communes de la région horlogère fait l'objet de discussions au sein des autorités, de faire le point et de voir d'où provient cet état malheureux dans lequel se trouvent les finances de plusieurs communes.

Tout d'abord constatons avant toute autre considération que les porte-paroles des communes intéressées ont rendu depuis longtemps le gouvernement attentif aux conséquences certaines sur les finances communales de la répartition des charges de chômage. Déjà dans les années 1932, 1933 et 1934, ceux qui étaient aux responsabilités dans nos communes voyaient l'aboutissement certain de la politique financière pratiquée à leur égard. Ils ont une fois ou l'autre scandalisé des personnages officiels en déclarant que ce qu'ils désiraient ce n'était pas l'ouverture de crédits et la possibilité de contracter de nouvelles dettes, mais bien plutôt de pouvoir cesser cette politique d'emprunt qui finirait inévitablement par une débâcle financière. Les communes voulaient et veulent encore maintenant être des débitrices honnêtes et elles ne demandent pas à pouvoir contracter des engagements financiers allant au-delà de leur possibilité.